



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

AVIS DE CONSULTATION  
N° 10/DA/2022

NETTOYAGE DES FACADES ET DES VERRIERES  
AU NIVEAU DE LA NOUVELLE GARE MARITIME

L'Entreprise Portuaire de Bejaïa lance un avis de consultation pour la sélection d'un prestataire en mesure de lui fournir dans le cadre d'un contrat à commandes d'une durée d'une année renouvelable trois (03) années par tacite reconduction, **les prestations de nettoyage des façades et des verrières au niveau de la nouvelle gare maritime**

Les prestataires intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « EPB », Direction Des Achats - sise au **13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaïa.**

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à :

**ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA,  
Siège social : 13, Avenue des frères Amrani 06000 Bejaïa**

Les offres doivent comporter une offre technique et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que la mention « **TECHNIQUE** » et « **FINANCIERE** », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :

**Soumission :  
AVIS DE CONSULTATION N°10/DA/2022  
NETTOYAGE DES FACADES ET DES VERRIERES  
AU NIVEAU DE LA NOUVELLE GARE MARITIME  
« NE PAS OUVRIR »**

**Pièces exigées dans le dossier de consultation :**

**OFFRE TECHNIQUE :** (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La déclaration à souscrire,
- Le cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé avec la mention « lu et accepté »,
- Copie de l'attestation d'agrément ou équivalent

**OFFRE FINANCIERE :** (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La lettre de soumission originale dûment remplie et visée,
- Le devis quantitatif et estimatif.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **02/03/2022 à 13h30.**

L'ouverture des plis se fera en séance publique, au siège de l'entreprise, et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **02/03/2022 à 13h30.**

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Toute offre parvenue en retard ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

